

norable premier ministre prétend avoir conférée à l'Angleterre? L'autre jour, sir Howard Vincent a demandé au très honorable Joseph Chamberlain: "Quelle a été l'augmentation des exportations de l'Angleterre au Canada, pendant les six mois finissant le 31 janvier?"

Il mentionne le 31 janvier, parce que, comme l'honorable ministre des Finances l'a admis à Sheffield, les traités n'ont été dénoncés et le nouveau tarif n'est entré en vigueur que le 1<sup>er</sup> août, de sorte que les six premiers mois du nouveau régime expirent le 31 janvier.

Quelle a été la réponse? La Chambre soupçonne-t-elle le chiffre de l'augmentation, résultat de cette grandiose politique qui devait nous assurer le commerce de l'Angleterre reconnaissante? Eh bien! M. l'Orateur, cette augmentation a été d'un pour cent pour la période des six mois en question. Quelques journaux ont avancé que ce chiffre s'élevait à six pour cent, mais c'est une erreur. M. Chamberlain a déclaré: "En tenant compte du mois de juillet, ce qui n'est pas admissible et tout à fait en dehors de la question, et cela avant l'application du tarif privilégié, cette augmentation s'éleverait à 6 pour cent, mais pour les premiers mois, elle a été de 1 pour cent." Et voilà la politique dont s'enorgueillit l'honorable ministre?

Quant à la question de savoir quel est le système politique d'où découle la grande prospérité dont jouit actuellement le pays, je vais apporter des preuves que j'emprunte aux déclarations mêmes venant des banquettes ministérielles. A Perth, le mois dernier, l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Sifton), au cours d'un important discours, a déclaré ceci:

La question du tarif est aujourd'hui définitivement réglée.

Ainsi, déclare le ministre, il n'en sera plus question en Chambre; et qu'ajoute-t-il?

Les libéraux ont réussi à résoudre ce grave problème, et le tarif actuel est tel que nos adversaires, même s'ils arrivaient au pouvoir, ne le modifieraient pas sensiblement.

Et pourquoi cela? Parce que c'est leur tarif. L'honorable ministre pourrait peut-être dire—et j'avoue que la chose est assez plausible—"supposez que nous eussions tenu nos promesses, que serait devenue la prospérité du pays?" D'accord, cette prospérité n'existerait pas aujourd'hui, et c'est qu'ils savent qu'ils avaient trompé et induit le pays en erreur pendant dix-huit ans; ou bien, c'est que, ainsi qu'on peut charitablement le supposer, ils s'étaient rassagés avec le temps et en étaient venus à la conclusion que leurs voisins devraient en savoir autant qu'eux à ce sujet. Eh bien! le ministre de l'Intérieur, paraît-il, a été très sérieusement pris à partie par certains gens de Winnipeg, qui croyaient ces messieurs libre-échangistes. Le parti libéral y a tenu une assemblée, à laquelle on a attaqué cette déclara-

Sir CHARLES TUPPER.

tion du ministre de l'Intérieur, dans le but de la condamner. Le terrain sur lequel se sont placés les proposeurs de la résolution pour condamner cette déclaration est que, dans ce cas, ils avaient été grossièrement trompés par le ministre de l'Intérieur (M. Sifton) qui, après s'être déclaré l'un des plus fermes partisans du système libre-échangiste, avait donné son appui à un système fiscal tout à fait opposé. Nombre d'amis de l'honorable ministre de l'Intérieur étaient d'avis qu'il devait y avoir erreur quelque part. Et bien que la déclaration en question eût paru et dans le "Globe" et dans d'autres journaux libéraux, ces amis prétendaient qu'il devait y avoir erreur quelque part: et à leurs yeux, il était impossible qu'un ministre libre-échangiste eût pu commettre une pareille déclaration, et en conséquence, ils proposèrent d'ajourner le jugement jusqu'à ce qu'ils eussent pu constater d'une façon définitive si le ministre avait fait une semblable déclaration. Toutefois, M. James Porter—j'ignore ce qu'il est, mais c'est évidemment un homme fort intelligent,—déclara qu'à son avis, M. Sifton avait fait cette déclaration, et qu'il ne le condamnait pas de ce chef, parce que le tarif lui semblait aussi parfait que possible. De l'avis de ce monsieur—et j'appelle à ce sujet l'attention du ministre des Finances—l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) avait compris son erreur, et M. Sifton avait reçu mission de venir déclarer le véritable système fiscal du parti, et le parti, ajoute-t-il, doit s'en tenir à cette déclaration. Or, de ces deux ministres, qui a raison? Est-ce celui qui déclare que la réforme du tarif n'est qu'ébauchée et que le gouvernement va continuer à l'amender jusqu'à ce qu'il ait atteint un point encore indéterminé, ou bien, est-ce le ministre de l'Intérieur, qui déclare que le tarif actuel est bien définitivement réglé? Pour ma part, j'abonde dans le sens du ministre de l'Intérieur. A mon avis, tout homme qui a été en mesure d'étudier cette question ne peut que se rallier au système exposé par le ministre de l'Intérieur, savoir, que le tarif est réglé, et qu'il a atteint cette forme définitive et permanente dont parlait, il y a quelques années, à Montréal, l'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier), comme d'une réforme absolument essentielle. L'on constatera que le ministre de l'Intérieur est dans le vrai, et que c'est le ministre des Finances qui fait erreur, ce qu'ayant découvert, il a donné mission à son collègue d'aller proclamer de par le monde qu'il s'était trompé. Or, que pensent de cet incident les honorables députés ministériels? Les nouveaux députés croient peut-être que je suis en frais d'inventer, mais qu'ils se détrompent: ce sont les députés ministériels mêmes qui vont me fournir la preuve de l'exactitude de mes affirmations. J'ouvre la "Tribune" de Winnipeg du 9 de mars de cette année, et qu'y lis-je à ce sujet? Le voici:

Il y a à quelque chose de presque pathétique dans l'ironie non préméditée des paroles de M. Sifton